

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2009

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, WELKER Caroline,
FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, PERREZ
Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia.

Membre absent excusé : TAROZZI Marie-Jeanne.

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents. A l'occasion de cette première séance de l'année, il réitère ses meilleurs vœux pour 2009.

1) Approbation du compte-rendu du 05 décembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2008.

2) Programme des travaux d'exploitations et patrimoniaux 2009 (ONF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'état des travaux d'exploitation ainsi que les travaux patrimoniaux pour l'exercice 2009 qui se résume comme suit :

dépenses H.T. abattage (salaires + charges ouvriers) :	900 €
dépenses H.T. débardage, maîtrise d'œuvre + frais de gestion :	900 €
total frais d'exploitation H.T. :	1 806 €
montant T.T.C. des travaux d'exploitation :	1 913 €

travaux courants H.T. :	2 169 €
maîtrise d'œuvre + assistance gestion H.T.:	317,27 €
montant T.T.C. des travaux patrimoniaux :	2 485,98 €

Mr le Maire remercie Mr Welker pour la présentation de ce dossier, il souligne toutefois que le conseil municipal peut à tout moment stopper ou modifier les travaux.

3) Amélioration pastorale Leiser Bruno.

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'amélioration pastorale concernant le secteur suivant, élaboré par la commune avec le conseil technique de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et en concertation avec Mr Leiser Bruno exploitant agricole locataire :

lieu(x)-dit(s)	n° section(s)	n° parcelle(s)
Hundsrucken	07	20

Il est proposé au conseil municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à

20 673,78 H.T.

Ce projet peut bénéficier d'un montant de subvention de 80 % du montant prévisionnel H.T. de travaux dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges », des crédits européens du F.E.D.E.R. (fonds européen de développement rural) et d'un soutien spécifique du Département pour les communes engagées dans un GERPLAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet présenté,
- décide d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement selon le plan de financement prévisionnel suivant :
 - * subventions dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » :
 - Ø crédits du F.N.A.D.T. : 40 %,
 - Ø subvention du Département au titre du GERPLAN : 40 %
 - * autofinancement de la commune : 20 % du montant prévisionnel H.T. + T.V.A.,
- sollicite les subventions ci-dessus s'élevant à 80 % du montant prévisionnel H.T. de ce projet, la commune bénéficiant par ailleurs de la récupération de la T.V.A. relative à ces travaux,
- le cas échéant, autorise le maire à solliciter une autorisation de défrichement pour tout ou partie du secteur concerné et à signer les documents s'y rapportant.

4) Vacations Sapeurs-Pompiers.

Mr le Maire informe l'assemblée que le sapeur-pompier Welker Benjamin a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume, la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 27,88 € pour le sapeur-pompier Welker Benjamin

5) Pétition suite location foyer rural le week-end de la St Sylvestre.

Lors du week-end de la St Sylvestre, le foyer rural a été loué et à cette occasion a eu lieu une complication au niveau de l'utilisation de celui-ci. En effet un groupe de riverains dans un périmètre autour du foyer rural a présenté une pétition dénonçant des nuisances sonores commises par les locataires du foyer. De plus amples mesures devront être prises quant à l'utilisation de cette salle notamment au niveau des décibels ainsi que du bruit lors du départ des festoyeurs. Le règlement et le système de fonctionnement sera renforcé afin d'éviter tout débordement.

6) Communications.

Location foyer rural représentation Théâtre de la Paille

Le Théâtre de la Paille souhaite occuper le foyer rural le week-end du 6 au 8 mars prochain. Il accueillera à cette occasion une troupe extérieure et la représentation aura lieu le samedi 7 mars. Le conseil municipal décide de louer le foyer rural à titre gracieux pour cette période.

Tarifs

L'équipe municipale décide de ne pas modifier les tarifs de locations de gîtes saisonniers, néanmoins une augmentation aura lieu sur l'ensemble des gîtes à l'année et l'augmentation sera référée selon d'indice de référence des loyers.

Loyers communaux

Conformément aux indices de référence des loyers, une augmentation des loyers aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2009.

Logement mairie-école le loyer mensuel s'élève à 437,91 €

Logement 1 rue des Montagnards le loyer mensuel s'élève à 514,73 €

Personnel communal

Mr le Maire recevra Mr Koteski lundi 2 février en mairie afin de faire un point sur sa situation professionnelle, et notamment face à la date d'échéance de son congé de longue maladie. Mr le Maire s'engage à maintenir son salaire à temps plein jusqu'au prochain passage de la commission médicale de la DDASS de Colmar.

Compte tenu de la charge de travail qui ne cesse de croître au niveau du service administratif, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à la secrétaire l'équivalent d'un mois de salaire afin de compenser les heures passées au secrétariat.

Recensement population

Mr le Maire soumet au conseil municipal les chiffres relatifs au dernier recensement de la population, à compter du 1^{er} janvier 2009 la population s'élève à 414 habitants.

Achat budget régie des gîtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir différents matelas. La dépense s'élève à 1 295,00 € TTC. Le prix unitaire étant inférieur à 500,00 € TTC, le conseil municipal après en avoir délibéré décide :
d'imputer la dite dépense au compte 2188 dépense d'investissement.

Achat matériel pour l'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir cinq blocs complets pour l'éclairage public. La dépense s'élève à 1 831,79 € TTC. Le prix unitaire étant inférieur à 500,00 € TTC, le conseil municipal après en avoir délibéré décide :
d'imputer la dite dépense au compte 2257 dépense d'investissement.

7) Divers.

Commission finances

La prochaine réunion de la commission finances aura lieu jeudi 19 février à 19 h à la mairie.

Commission agriculture, forêt, rivière

La prochaine réunion de la commission agriculture, forêt, rivière aura lieu mercredi 4 février à 18 h à la mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 15.